



Contacts

Lise Bilodeau, Présidente directrice - ancq1999@videotron.ca

Rédaction et montage : Étienne van Steenberghe

Éditorial

Vous avez devant vous la lettre d'information de l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (Ancq) du mois de septembre 2020. Cette lettre vous informe de l'actualité vécue par les parents séparés. Merci de la partager. Nous vous invitons à adhérer à l'Ancq ([Bulletin d'adhésion](#)) pour permettre à l'association de mener à bien ses activités et la poursuite de cette lettre d'information.



Dans **l'actualité de la rentrée scolaire**, nous noterons que des enfants se sont retrouvés cette année sans transport scolaire. Les mesures sanitaires limitent le nombre de places disponibles dans les bus scolaires pour respecter au mieux la distance physique. Dans ce contexte particulier, les autorités ont donc décidé de n'offrir le service que pour une seule adresse, laissant ainsi les enfants dont les parents sont séparés sans service la moitié du temps. Les parents doivent en conséquence choisir lequel des deux aura droit au service. Et l'autre ? Il doit s'arranger par lui-même. Cela conduit parfois à des remises en question importantes comme cette mère qui mentionna dans les médias : « Je fais quoi ? Je lâche mon travail ? J'abdique à l'idée de voir mes enfants ? »

Comme on le voit, l'inquiétude et le stress des parents et des enfants sont toujours bien présents, d'autant plus qu'environ 15 % des écoles québécoises sont actuellement confrontées à un ou des cas de covid-19. ([Covid Écoles Québec](#))

Par ailleurs, la situation sanitaire liée au nombre de cas de covid-19 a entraîné la **(re)fermeture en date du 17 septembre de la frontière entre la région québécoise du Témiscouata et la Province du Nouveau-Brunswick**. Comme dans les situations précédentes et similaires, les personnes qui ont des enfants en garde partagée ou avec des droits d'accès peuvent encore traverser la frontière et ainsi permettre à leur(s) enfant(s) de garder le contact avec chacun de ses deux parents.

Autre nouvelle : Nous avons interpellé certaines personnes - dont l'actuel ministre de la Justice québécois, Simon Jolin-Barrette - sur l'absence de **suivis aux mémoires qui ont été déposés lors de la consultation publique sur la réforme du droit de la famille** (terminée en juin 2019¹). Depuis plus d'un an, aucune Commission parlementaire n'a été mise en place ; pas un seul dépositaire de mémoire n'a été convoqué

¹ La ministre de la Justice à cette époque était madame Sonia Label.

pour répondre aux questions des députés. Pas de rapport, pas de synthèse, pas de page Web, pas de statistiques. Rien. Cette frustration est partagée par d'autres personnes (parmi lesquelles le Professeur Alain Roy qui a agi comme conseiller juridique lors de cette consultation).

Dans un courriel (reçu le 10 septembre), la députée Christine Labrie (Québec Solidaire, Sherbrooke) reconnaît que le délai est long et rappelle que l'élaboration d'un projet de loi est toujours en cours, ajoutant que le ministre a réitéré son intention de déposer le projet de loi avant la fin du présent mandat. Il y a donc de fortes chances qu'une commission parlementaire sur le sujet voit le jour en 2021. Elle signale au passage qu'à ce moment-là, les personnes ayant déposé un mémoire devront sans doute signaler leur intérêt à être convoqué.

D'autre part, dans une lettre reçue (18 septembre), l'attaché du ministre nous confirma que la réforme du droit de la famille fera partie des priorités gouvernementales au cours des prochains mois. Un défi de taille à relever.

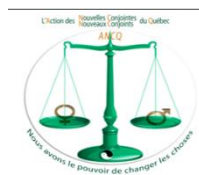
Dès lors, il est important que tous les membres et sympathisants de l'association restent bien informés de ce dossier, car cette réforme - à venir - risque d'avoir un impact majeur pour l'ensemble de parents séparés qu'ils aient la garde partagée de leur(s) enfant(s) ou non. Vous pouvez accéder aux 63 mémoires reçus en juin 2019 par le ministère en [cliquant ici](#). Nous vous invitons aussi à « Agir pour la garde partagée ». Toutes les informations sont à la page 4.

Dans notre prochaine lettre d'information, nous aborderons les **limites du rôle et de la fonction du Conseil canadien de la magistrature**. Nous sommes en quête de témoignages de parent qui ont déposés une plainte contre un Juge de la Cour supérieure pour manque d'impartialité et autres situations (pour envoyer vos témoignages : ancq1999@videotron.ca). Cela pourrait entre autres alimenter le contenu d'une émission de radio avec Lise Bilodeau. L'anonymat des plaignants et plaignantes sera respecté.

N'hésitez pas à partager cette lettre d'information dans vos réseaux ! Bonne lecture !

Étienne van Steenberghe | Lise Bilodeau

ANCQ EN MOUVEMENT



Vie de l'association.

L'Association est en recherche d'un bureau à Québec. Des démarches sont en cours. Ce sera un grand changement.

Depuis quelques mois, la crise sanitaire a entraîné un accroissement des appels téléphoniques et des demandes d'aides venant de parents en situation de rupture



Entrevue radio – 22 août 2020 | CHOI 981 Radio X Québec

Lise Bilodeau parle des gens qui vivent difficilement une rupture avec les problèmes liés aux pensions alimentaires, aliénation parentale, fausses accusations et plus encore en temps de cette crise sanitaire – Covid-19.

Pour réécouter l'entrevue : [cliquez ici](#)

**Lettre
d'information**

Appel à tous ! Pour réaliser cette lettre d'information, nous avons besoin de vos nouvelles (liens Internet visités, annonce d'un événement, lectures que vous avez faites, etc.). Merci d'envoyer vos nouvelles à : ancq1999@videotron.ca

AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA



Les parents qui se séparent et qui divorcent en Ontario – et ailleurs au Canada – sont confrontés à plus de retards dans un système de tribunaux de la famille déjà encombré. **La suspension de la plupart des audiences du tribunal entraîne des retards supplémentaires.** Certains parents ont déclaré avoir attendu des années avant la date du procès pour la garde. Maintenant, **les retards dus à la pandémie de Covid-19 menacent les espoirs de certains parents de parents qui souhaitent passer plus de temps avec leurs enfants.**

Un article paru en avril 2020 (en anglais – [cliquez ici](#)) dans le magazine de l'Association du Barreau canadien admet que la situation du virus Covid-19 est utilisée à mauvais escient par certains parents pour saboter les ordonnances des tribunaux, faire échouer les accords et refuser toutes demandes d'aménagement proposées par l'autre parent. On y lit entre autres que « *[si un parent] a l'avantage stratégique avec le statu quo, il ne va pas s'engager dans un processus de négociation... il va plutôt faire traîner le dossier* ».

Pétition e-2664



e-2664

Pétition au gouvernement du Canada

Petit rappel urgent !

Signez la pétition électronique pour **réformer les lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants**. La date limite pour agir est fixée au 15 octobre. Plus il y a de signatures, plus l'impact est grand.

Partagez le lien de cette pétition et signez en [cliquant ici](#).

AILLEURS DANS LE MONDE



En France, un rassemblement est planifié pour réclamer l'égalité parentale le 10 octobre à Paris. Les parents participants réclament le principe de présomption de la résidence partagée quand les parents sont aptes à éduquer leur enfant.

Ces actions sont organisées entre autres par l'organisme « [Egalite Parentale](#) ». On peut suivre les activités de cet organisme en s'abonnant à leur page [Facebook](#).

En France, les lenteurs du tribunal de grande instance de Nantes sont à l'origine de la **condamnation de l'État** pour délai excessif. [Dans la condamnation, on peut lire : « En ce qui concerne le domaine du droit de la famille], il existe une urgence particulière à statuer avec célérité sur les mesures concernant les enfants, le passage du temps pouvant avoir des conséquences irrémédiables sur les relations entre un parent et son enfant ». [[À Nantes, l'État condamné pour la lenteur de sa justice](#), Journal Sud-Ouest du 11 juin 2020]



En Australie, la dernière réforme du processus politique vise à privilégier les grands partis et à nuire aux **petits partis politiques**. Parmi ceux-ci, le [Parti Equal Parenting](#) créé en 1998 s'efforçait d'obtenir des changements législatifs pour consacrer une relation significative de l'enfant avec les deux parents. Ce parti c'est désenregistré de la Commission électorale en mai 2020.

LECTURES SUGGÉRÉES

Un papa, une maman, deux maisons



Carine Lesage-prévot (2019). [Un papa, une maman, deux maisons](#). France : Édition brochée indépendante, 25 pages [Illustrations : Rebecca Pelayo]

Résumé :

Moi, c'est Ulysse. Je suis un gentil petit garçon. Ces derniers temps, à la maison, je sentais bien que quelque chose n'allait pas...Un jour, mes parents m'ont tout expliqué. Depuis, j'ai un papa, une maman, mais deux maisons ! Séparation des parents, tensions dans le couple, divorce, gardes alternées, ces sujets sont souvent sensibles et il est délicat d'en parler avec les enfants. Ce livre pour enfants, écrit par une enseignante favorisera le dialogue et amènera l'enfant à se projeter plus positivement dans sa nouvelle vie. Ce livre est prévu pour les enfants de 4 à 10 ans.



Un texte à lire d'une maman blogueuse, oubliée en février 2020

[À toi, la maman qui tente d'empêcher tes enfants de voir leur père](#)

[Extrait] « Vous êtes des parents sur le même pied d'égalité à la base, ton ex et toi. [...] Être ou avoir été un mauvais conjoint ne fait pas de ton ex un mauvais parent; ce sont deux rôles dans la vie qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre... »

Agir pour la garde partagée !

Cette action vise à sensibiliser les personnes à l'importance pour chaque parent de voir le plus souvent possibles ses enfants et de prôner le principe de la garde partagée pour les enfants par défaut en cas de séparation du couple.

Imprimer l'image ci-dessous - Photographier l'image dans un lieu (ou des lieux) que vous appréciez - Partager votre photo en mentionnant le lieu (nom de la ville, la rue, le parc...) où vous l'avez prise, dans les réseaux sociaux, sur des blogues, dans des courriers électroniques... Il n'est pas nécessaire d'ajouter un commentaire. Partagez, aimez... - Envoyer aussi votre photo à l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec. Un montage sera fait sur le site Internet de l'association.

Partagez cette action ! Le mouvement s'étendra peut-être ailleurs au Canada et, ou en Europe.



Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre d'information : ancq1999@videotron.ca

facebook

JE CONTRIBUE

<http://www.ancq.ca>